



NOUVELLE LIGNE DE TRAM

Massy > Évry-Courcouronnes













Le fonctionnement

du tram T12

De nombreux aménagements seront nécessaires pour piloter la ligne comme pour entretenir et garer les rames du tram T12.

L'atelier-garage

Il est construit sur une ancienne parcelle militaire, située sur les communes de Massy et de Palaiseau, à proximité du terminus nord. Ce bâtiment est nécessaire pour toutes les opérations de maintenance et de nettoyage. C'est également le lieu de garage des 23 rames du tram T12. En plus de sa fonction d'entretien, l'atelier-garage accueillera aussi le poste de commandement, véritable tour de contrôle de la ligne, permettant d'assurer sa supervision et son pilotage.

CHIFFRES CLÉS

4700 m² de toiture végétalisée

85 % des eaux de la machine à laver retraitées

1000 pieds

d'orobanche pourprée préservés à l'ateliergarage

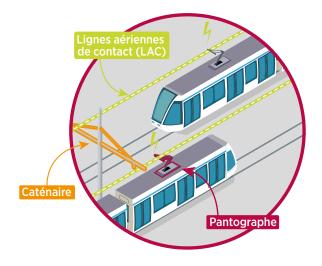




Son rôle principal est d'assurer la supervision et le pilotage de la ligne. Il fonctionnera 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour assurer la gestion et la régulation du trafic, l'aide aux conducteurs, la sécurisation et l'information aux voyageurs, mais aussi la gestion des incidents.

Le fonctionnement du poste de commandement sera assuré par une dizaine de personnes : des régulateurs du tram T12, des agents dédiés à l'information aux voyageurs, des opérateurs de sûreté et un superviseur.





L'alimentation électrique de la ligne

La caténaire et les lignes aériennes de contact (LAC) transportent le courant nécessaire au déplacement du tram T12 (1 500 V continu). Ce sont des câbles électriques soutenus par des poteaux, eux-mêmes disposés le long de la plateforme. Le pantographe, dispositif articulé situé au-dessus du tram T12, est en contact continu avec ces câbles, d'où il tire son approvisionnement électrique.

CHIFFRES CLÉS

Environ 40 km linéaires de caténaires

Plus de **500 mâts** de lignes aériennes de contact sur les **20 km** du tracé

20 km de voie ferrée posée

4 aiguillages sur la voie ferrée



O() LE SAVIEZ-VOUS ?

La circulation du tram en ville répond à des règles particulières du Code de la route. Quand le feu rouge clignote aux intersections avec les voies automobiles, le tram est prioritaire. Il en va de même lorsque le panneau STOP clignote à l'endroit des passages piétons.